



COMMISSION DES ACTIONS SOCIALES ET CITOYENNES

PROCES-VERBAL

REUNION du 07 JUILLET 2023

Présidence : CHEVALLIER Martine.

Présents : GALLE Philippe, GILLET Jean-Claude.

Assiste : DURAND Fabrice (Directeur Administratif)

Début de la réunion : 09h15

1- BILAN SERVICE CIVIQUE 2022-2023

Compte tenu du cahier des charges imposé aux clubs d'accueil pour l'encadrement d'un Volontaire en Service pour cette saison 2022-2023 :

- Tuteur formé au module « découverte du rôle de tuteur » (1 journée)
- Formation obligatoire au PCS1 pour les Volontaires non formés depuis moins de deux ans.
- Formation obligatoire à la F.C.C. (Formation Civique et citoyenne à pour chaque Volontaire
- Remise du Bilan nominatif en fin de mission pour chaque Volontaire
- Réalisation de 10 actions P.E.F. (Programme Educatif Fédéral) pour le compte du club.
- Réalisation d'une action citoyenne pour le compte du club (Gestes qui sauvent, Octobre Rose, Téléthon ou Stade sans tabac).
- Adhésion au dispositif Puissance foot d'accompagnement scolaire si accueil de 3 volontaires et plus

La Commission relève que les clubs suivants n'ont pas respecté les obligations prévues car il manque un ou plusieurs éléments :

- BERRY TOURAINE F.C. (1 Volontaire) 1 x Bilan Nominatif, 10 actions PEF non réalisées
- CHAMBRAY F.C. (4 volontaires) 3 x FCC non réalisées
- LA RICHE (1 volontaire) 1 x PCS1 non réalisé
- LA VILLE AUX DAMES (2 volontaires) 2 x FCC non réalisée
- LUYNES A.S. (1 volontaire) 1 x FCC non réalisée
- OUEST TOURANGEAU F.C. (1 volont.) 1 x Bilan Nominatif, 1 x FCC non réalisée, 8 actions PEF manquantes
- ST SYMPHORIEN TOURS (2 volontaires) 1 x PCS1 non réalisé, 1 x FCC non réalisée
- TOURS SUD A.S. (1 volontaire) 1 x FCC non réalisée.
- VALLEE VERTE (2 volontaires) 1 x Bilan Nominatif, 7 actions PEF manquantes

La Commission félicite les clubs d'accueil du District pour la réalisation d'une action citoyenne :

- 35 clubs ont organisé au moins une session Gestes qui sauvent
- 2 clubs ont organisé une action Octobre Rose
- 2 clubs ont organisé une action Téléthon
- 1 club a organisé l'action Stade sans tabac

2- DEMANDES CLUBS SERVICE CIVIQUE 2023-2024

La Commission prend connaissance de la liste des clubs candidats à l'accueil de Volontaire en Service civique pour la saison 2023-2024 et du nombre de postes demandés.

Compte tenu des obligations non respectées par certains clubs en 2022-2023,

La Commission décide du nombre de poste de Volontaires attribués par clubs.

Cf. Annexe.

Le total des postes attribués s'élève à 72 avant des éventuelles demandes tardives + 2 demandes au titre du District.

3- CAHIER DES CHARGES SERVICE CIVIQUE 2023-2024

La Commission établit le cahier des charges pour les clubs d'accueil avec les orientations suivantes :

- Tuteur formé au module « découverte du rôle de tuteur » (1 journée) depuis moins de 3 ans. Une session est prévue au District fin septembre.
- Formation obligatoire au PCS1 pour les Volontaires non formés depuis moins de deux ans.
- Formation obligatoire à la F.C.C. (Formation Civique et citoyenne à pour chaque Volontaire
- Formation obligatoire à l'animation et à la gestion du P.E.F. (3 dates proposées)
- Remise du Bilan nominatif en fin de mission pour chaque Volontaire
- Réalisation de 15 actions P.E.F. (Programme Educatif Fédéral) pour le compte du club à raison de 2 actions par mois.
- Réalisation d'une action citoyenne pour le compte du club à choisir parmi celles proposées par le dispositif fédéral Marquer Demain :
 - Gestes qui sauvent,
 - Octobre Rose,
 - Téléthon
 - Stade sans tabac
 - Collecte de vêtements et denrées alimentaires.
- ou Réalisation d'une action de promotion d'une nouvelle pratique de football (futnet ou foot en marchant ou Foot Adapté). Cette action « nouvelle pratique » doit se faire en collaboration avec le District d'Indre-et-Loire dans le cadre du développement de ces pratiques.
- Adhésion au dispositif Puissance foot d'accompagnement scolaire si accueil de 3 volontaires et plus.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 44 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts : - dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification ou publication.

Martine CHEVALLIER



Présidente

Annexe : Nombre de poste de volontaire Service Civique attribués par club (Total 80 demandes)

Clubs	Nombre de poste demandés	Nombre de poste attribués	Commentaires
AMBOISE A.C.	3	3	Adhésion à prévoir à Puissance Foot ou à Atout jeunes
AZAY-CHEILLE S.C.	2	2	
AVOINE O.C.C.	3	3	Adhésion déjà effectuée à Puissance Foot
BERRY TOURAINE F.C.	?		Aucun poste attribué si demande tardive
BOUCHARDAIS A.F.	2	2	
CHANCEAUX A.S.	2	2	
CHAMBRAY F.C.	3	2	Non respect des obligations 2022-2023
CHARGE E.S.	2	2	
DESCARTES S.G.	?		1 poste attribué si demande tardive
FONDETTES A.S.	1	1	
ETOILE VERTE F.C.	1	1	
GATINE CHOISILLE FC	3	3	Adhésion à prévoir à Puissance Foot ou à Atout jeunes
JOUE F.C.T.	5	5	Adhésion déjà effectuée à Puissance Foot
JOUE PORTUGAIS U.S.	3	2	
LA RICHE R.	3	2	Non respect des obligations 2022-2023
LA VILLE AUX DAMES E.S.	2	1	Non respect des obligations 2022-2023
LOCHES A.C.	3	3	Adhésion à prévoir à Puissance Foot ou à Atout jeunes
LOIRE ET VIGNE U.S.	2	2	
LUYNES A.S.	?		1 poste attribué si demande tardive
NOTRE DAME D'OE E.S.	1	1	
MONNAIE U.S.	?		2 postes attribués si demande tardive
MONTBAZON U.S.	2	2	
MONTLOUIS F.C.	3	3	Adhésion à prévoir à Puissance Foot ou à Atout jeunes
MONTS A.S.	3	1	

OUEST TOURANGEAU F.C.	2	1	Non respect des obligations 2022-2023
RENAUDINE U.S.	2	2	
REIGNAC-CHAMBOURG V.I.	1	1	
RICHELAIS J.S.	1	1	
ST AVERTIN A.S.	2	2	
ST CYR E.B.	5	5	Adhésion déjà effectuée à Puissance Foot
STE MAURE F.C.	1	1	
ST MAURIEN A.P.F.	?		1 poste attribué si demande tardive
ST PIERRE U.S.	?		2 postes attribués si demande tardive
TOURS A.C.P.	3	3	Adhésion à prévoir à Puissance Foot ou à Atout jeunes
TOURS FC	5	5	Adhésion déjà effectuée à Puissance Foot
TOURS ST SYMPHORIEN F.A.	?		1 poste attribué si demande tardive
TOURS SUD A.S.	3	2	Non respect des obligations 2022-2023
VAL DE BRENNE F.C.	?		1 poste attribué si demande tardive
VAL DE CHER F.C.	2	2	
VAL DE VEUDE E.S.	2	2	
VAL SUD TOURAINE R.C.	?		1 poste attribué si demande tardive
VALLEE DU LYS A.S.	?		1 poste attribué si demande tardive
VALLEE VERTE E.S	1	1	
VEIGNE C.S.T.	1	1	
DISTRICT 37 de FOOTBALL	2		2 postes demandés au titre du Foot d'Animation et des nouvelles pratiques.